



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 avril 2004
Français
Original: anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

1. Conformément aux dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 4 de la note du Président du Conseil de sécurité en date du 30 octobre 1998 (S/1998/1016), et à l'issue de consultations entre les membres du Conseil, il a été décidé d'élire les présidents et les vice-présidents des comités des sanctions suivants pour la période qui s'achèvera le 31 décembre 2004 :

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

Président : Abdallah Baali (Algérie)
Vice-Présidents : Bénin et Philippines

2. Le bureau de chacun des comités des sanctions susmentionnés sera composé comme indiqué ci-dessus pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2004.

